

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## RELATIVE À LA REVISION DU PLU ET L'ELABORATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE CLAIX

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur :

- la révision du PLU de la commune de Claix, qui vise à mettre le document d'urbanisme communal en concordance avec les exigences législatives actuelles, à le mettre en compatibilité avec le SCoT de l'Angoumois, à revoir l'aménagement spatial de la commune, à assurer une production diversifiée de logements et de formes urbaines économes en espace, avec un niveau élevé de qualité urbaine et environnementale.

- l'élaboration des PDA sur la commune de Claix, qui vise à mettre en place une nouvelle délimitation des périmètres de protection des monuments de l'église Saint-Christophe de Claix et du dolmen de la Boucharderie de Rouillet-Saint-Estèphe qui déborde sur le territoire communal, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 9 mai 2022 à 9h00 au jeudi 9 juin 2022 à 17h00**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Madame Paulette MICHEL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de Claix, également lieu de permanences.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>

- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

**Durant toute l'enquête publique**, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Claix, ou les adresser :

- par écrit, **à l'attention de Madame la commissaire enquêteur** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, enquête publique unique CLAIX - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;

- par courriel, **à l'attention de Madame la commissaire enquêteur**, à : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)

**La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :**

<b>Mardi 10 mai 2022</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>Mairie de Claix</b>
<b>Samedi 21 mai 2022</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>Mairie de Claix</b>
<b>Mercredi 1er juin 2022</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>	<b>Service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris à Angoulême</b>
<b>Jeudi 9 juin</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>	<b>Mairie de Claix</b>

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences de la commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Claix. Les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'agglomération [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr).

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairie de Claix, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la révision du plan local d'urbanisme de Claix. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur. Les périmètres délimités des abords feront l'objet d'un arrêté du préfet de région et seront annexés au plan local d'urbanisme approuvé.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairie de Claix et à divers autres lieux de la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Héléna GERARDIN, service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)